



## La Maison des écritures – Neuvy-le-Roi

Résidence d'auteurs / Centre

Date de mise à jour : 21 janvier 2013

### Présentation :

**La Maison des écritures de Neuvy-le-Roi** est située en région Centre, au nord de Tours et au cœur d'un canton rural de 6 500 habitants.

Elle accueille chaque année, depuis 1997, des auteurs de **théâtre** mais aussi de romans, romans policiers, récits, poésie, science fiction, nouvelles, littérature jeunesse, bande dessinée. Les auteurs doivent être **francophones**.

### Principaux objectifs de la résidence :

- > Développer une dynamique littéraire en milieu rural
- > Œuvrer pour le rayonnement de cette activité, en partenariat avec les structures départementales et régionales
- > Agir pour le développement de l'écrit et du livre en proposant des ateliers d'écriture, des rencontres littéraires et musicales, des interventions en milieu scolaire, des partenariats culturels locaux régionaux et nationaux
- > Associer les auteurs à un lieu de création, à un public, à un projet global de réflexion thématique

**Durée moyenne d'une résidence** : 3 mois (de 2 à 5 mois)

**Date limite pour le dépôt des dossiers** : Avant le 30 novembre de l'année précédent la résidence

**Nombre de résidents accueillis par année** : Une session annuelle, un auteur par session

### Conditions de candidature :

- > Avoir déjà été publié (**au moins deux fois** à compte d'éditeur)
- > Répondre à un appel à projets ou faire une candidature spontanée (deux possibilités)
- > Être éligible à la bourse du Centre National du Livre
- > Être francophone
- > Pas de limite d'âge pour poser sa candidature

Du fait de l'isolement de la résidence il est vivement conseillé au résident d'avoir un moyen de transport personnel pour assurer ses déplacements.

### Comment postuler :

Envoyer un dossier de candidature avec les pièces suivantes :

- > Une biographie
- > Une bibliographie
- > Deux publications récentes (à compte d'éditeur) qui seront conservées à **La Maison des écritures**
- > Un dossier de presse
- > Une lettre de candidature indiquant : le (ou les) projet(s) d'écriture et une liste des invités pressentis (l'auteur peut inviter des personnalités en lien avec son livre, artiste, comédien ou autre)

Une Charte de Résidence est établie entre **La Maison des écritures** et l'auteur retenu.

L'auteur retenu par **La Maison des écritures** doit adresser au Centre national du livre une demande de **Crédit de résidence** et fournir un **projet d'écriture** ainsi qu'un **projet d'animation littéraire** élaboré conjointement avec **La Maison des écritures**, au plus tard le 10 janvier de l'année en cours pour la session de mars-avril du Centre national du livre. Si toutefois le dossier du résident n'est pas agréé par le CnL, **La Maison des écritures** peut envisager de prendre en charge le financement. Le montant du financement proposé par **La Maison des écritures** (bourse et droits d'auteur) s'élève alors à 1 600 Euros nets mensuels.

### Type d'hébergement proposé :

- > Une maison de 50 m<sup>2</sup> (dans le village de Neuvy-le-Roi) qui fait partie d'un ancien presbytère. Elle comporte une pièce de séjour, une chambre, une salle d'eau avec toilettes, un jardin

**Centre national du Théâtre - Pôle auteurs**

134, rue Legendre 75017 Paris / Tél. : +33 1 44 61 84 85

© Document établi par le pôle auteurs du Centre national du Théâtre. Pour toute utilisation de ce travail, merci de signaler votre source.

### Équipements mis à la disposition du résident :

- > Internet, imprimante, bibliothèque, TV, photocopies, ressources documentaires
- > Parking

### Frais à la charge du résident :

- > Restauration, déplacements personnels, communications téléphoniques : internationales, surtaxées et " portables"

### Frais pris en charge par la structure :

- > Comme indiqué plus haut La Maison des écritures verse à l'auteur une bourse de 1 600 euros mensuels. Si le dossier présenté au Centre national du livre est agréé par la commission de celui-ci, la bourse peut être de 2 000 euros mensuels
- > Transport (deux allers et retours de Neuvy-le-Roi au domicile de l'auteur), hébergement
- > Abonnement internet, forfait téléphonique "fixe"
- > Les déplacements dans le cadre des interventions
- > La prise en charge des invités (frais de déplacements, frais d'hébergement, de restauration, et rémunération forfaitaire)

### Contreparties demandées aux auteurs accueillis :

- > Durant son séjour, l'auteur participera à certaines des actions et animations menées par **La Maison des écritures** ou ses partenaires : colloque, rencontres, interventions scolaires, ateliers d'écriture, ateliers lectures, interventions en bibliothèques, séance de signatures...  
Toutefois, afin de respecter son temps de création, ces interventions et animations seront regroupées sur des temps définis en concertation avec l'auteur, soit au maximum 30 % du temps de résidence de l'auteur
- > L'auteur doit faire mention de sa résidence sur ses documents de communication

### Spécificités :

- > Dispositif pérenne
- > Il s'agit d'une résidence d'écriture pure, et d'une résidence isolée
- > Un auteur accueilli peut scinder sa résidence en deux, mais ne peut être accueilli deux ou plusieurs fois pour un même projet
- > L'auteur peut animer des ateliers d'écriture s'il en fait la demande
- > Le lieu de résidence se trouve à 25 km de Tours, et Tours se trouve à 1 heure de Paris (desserte journalière par car de Neuvy-le-Roi à Tours)
- > Au cours de rencontres/débats autour d'un thème choisi conjointement par l'auteur et **La Maison des écritures**, l'auteur résident peut convier les professionnels du livre de son choix : éditeurs, auteurs, illustrateurs, libraires... dans la limite de trois personnes.

### Accompagnement des auteurs durant leur travail d'écriture :

- > Un auteur peut, s'il le veut, faire des lectures publiques de son texte, pendant sa résidence
- > Des discussions sont prévues autour de son travail, des comités de lecture sont organisés, des échanges avec d'autres auteurs sont suscités ; l'auteur peut être accompagné au théâtre, au spectacle, en visite dans la région

### Accompagnement des auteurs après la résidence :

- > Des aides à l'édition sont proposées
- > Des lectures publiques de son texte sont organisées

Pour plus d'informations : [www.maisondesecritures.com](http://www.maisondesecritures.com)

### Contact du référent ou personne chargée des résidences :

**Christine Gluck**  
02 47 24 89 82 / [maison-des-ecritures@wanadoo.fr](mailto:maison-des-ecritures@wanadoo.fr)  
**La Maison des écritures**  
2 rue Saint-André  
37370 Neuvy-le-Roi

Adresse de la résidence : rue de la Fourbisserie 37370 Neuvy-le-Roi

**Centre national du Théâtre - Pôle auteurs**

134, rue Legendre 75017 Paris / Tél. : +33 1 44 61 84 85

© Document établi par le pôle auteurs du Centre national du Théâtre. Pour toute utilisation de ce travail, merci de signaler votre source.